

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du vendredi 11 décembre 2015 à 18 heures
Salle des Fêtes à GENOUILLAC**

Délégués communautaires :

Membres présents :

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, DELAHAYE Vincent, SUDRE Patrick, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, VINCENT Ingrid, MARTIN Alain, POINT Fabrice, STRACK Patrick, LALAY ETCHEGOYHEN Florence, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, DUVERGNE Jean-François, FERNANDES Sonia, MARSAC Jacques, MESNIER Jean Claude, SARAUX Eric, DUTEIL Pascal, RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, MANDON Thierry, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, FAURE Maurice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, NOBLE Jacques, CHAGNAUD Danielle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, GUIMARD Elisabeth, LOISEAU Mickaël, VITEL Denis, RENAUD Christelle, PERINET Olivier, DUPIT Jacques, GONDARIZ Christine, SOULAT Pierre.

Absents excusés :

MASDIEU Marie-Agnès, DE RICHEMONT Henri, RIVAUD Jean-Marie, GAILLARD Olivier, MULALIC Nedzad.

Invités élus présents :

Mme Jeannine DUREPAIRE, Conseillère Départementale
Mme Sandrine PRECIGOUT, Conseillère Départementale

Invités :

Mme Arlette DELAGE, Présidente OTHC

Présents :

Correspondant : Mme Marie-Françoise CORMIER, Charente Libre.

Journaliste : Mr Kévin MAUDET, Le Confolentais.

Date de la convocation : 03 décembre 2015

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR CC 23/11/15
- Schéma départemental de coopération intercommunale - Vote
- Gestion du Camping des Lacs - Candidat retenu
- Prescription PLUi – Validation des modalités souhaitées en « Conférence des Maires »
- Tarifs Cruzeau
- Décisions Modificatives
- Demande de participation financière ADEL TPE/Pays de Charente Limousine
- Courrier du Président du Conseil Départemental sur gestion des Thermes de Chassenon
- Convention de location et fixation loyers bâtiments hébergements d'entreprises
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes. Il remercie le maire, le conseil municipal de GENOUILLAC et le personnel pour l'organisation de la réunion.

Le Président demande que le sujet « Schéma départemental de coopération intercommunale – Vote » soit évoqué en fin de la séance. Avis favorable de l'assemblée.

La bienvenue est souhaitée à Jean Claude MESNIER, en tant que nouveau maire de Grand Madiou.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir inscrire les deux points suivants à l'ordre du jour :

- . Validation du nouveau schéma de collecte des ordures ménagères
- . Approbation du schéma de mutualisation.

Approbation CR CC 23/11/15

Correction page 4 « Questions diverses »

« Mr Benoît SAVY, Président du SIVG se propose d'intervenir sur la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), découlant de la loi 27 janvier 2014 ~~de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (NOTRe)~~ **Remplacé par modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MATPAM)** »

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux du dernier conseil, le **Compte Rendu** est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Validation du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers CALITOM

Le Président présente le nouveau Schéma de collecte des ordures ménagères applicable sur le territoire de Haute Charente dont les objectifs sont :

- Adapter la collecte à l'évolution des pratiques et des tonnages
- Proposer une offre permettant de diminuer les coûts
- Offrir un service modulable et souple

Cette gestion optimisée, en réduisant le nombre de passages sous certaines conditions, permettrait une réduction de coût de 150 000 €.

Le Président demande à l'assemblée communautaire de bien vouloir se prononcer sur le nouveau schéma de collecte des déchets ménagers CALITOM.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 1 contre, 2 abstentions et 50 pour, valide le nouveau Schéma de Collecte des Ordures Ménagères, présenté par CALITOM, applicable sur le territoire de Haute Charente à partir de 2016. **Une délibération sera prise.**

Gestion du Camping des Lacs - Candidat retenu

Le 26/11/15 la Commission Tourisme a reçu quatre candidats pour présenter un projet pour la future gestion du Camping des Lacs

Mr et Mme DESSIRIEIX (17)

Mr et Mme AUGSBURGER (16)

Mr BALLE (16)

Mme Géraldine DELARBRE (16)

Suite à l'audition des candidats, la commission a décidé de recevoir pour un 2^{ème} entretien, le **09/12**, M. Mme DESSIRIEIX, M. Mme AUSBURGER

Maurice FAURE, Maire de PRESSIGNAC, fait part de sa désapprobation de n'avoir pas été convié à la réunion, mais reconnaît qu'il ne fait pas partie de la commission. Il demande à l'assemblée d'autoriser François DELARBRE, conjoint d'un des deux candidats non retenus, présent ce soir, de s'exprimer.

Danielle TRIMOULINARD précise que le travail de la commission n'est pas terminé et que l'égalité des candidats doit être maintenue.

Le Président conclut en invitant la commission à continuer l'analyse des différents projets des candidats et de préparer le projet de bail commercial.

Prescription PLUi. Modalités souhaitées en « Conférence des Maires »

Le Président rappelle que notre CdC est compétente pour prescrire un plan local d'urbanisme intercommunal conformément aux statuts modifiés par arrêté préfectoral en date du 09 octobre 2015.

Le PLUi formalisera le projet de territoire dans le respect du développement durable. La présente délibération fait suite à la délibération en date du 23 novembre prescrivant le PLUi, ses objectifs et les modalités de concertation avec la population.

La loi ALUR a modifié l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme en différenciant les modalités de concertation avec la population et les modalités de collaboration entre l'EPCI et ses communes membres. Ces modalités de collaboration doivent être arrêtées par le conseil communautaire après la tenue de la conférence intercommunale réunissant l'ensemble des maires de la CdC.

La conférence des Maires s'est tenue le 03 décembre 2015.

Lors de la réunion les modalités suivantes ont été fixées :

- Création d'un comité de pilotage afin de suivre l'avancement de la démarche du PLUi, valider les différentes phases du PLUi et synchroniser les différents groupes de travail. Il a été décidé qu'il sera composé de représentants de chaque secteur géographique
- Création de groupes de travail géographiques : ces groupes faciliteront les échanges entre communes et participeront d'une meilleure connaissance du territoire

- Des groupes de travail thématiques ou des comités techniques pourront également être formalisés, en fonction des thématiques abordées ou à des étapes bien précises du PLUi si nécessaires. Seront susceptibles de prendre part à ces groupes de travail l'ensemble des techniciens des communes membres ou de la communauté de communes
- Il a été décidé de former un binôme d'élus référents PLUi par commune
- La conférence intercommunale des maires, réunissant l'ensemble des maires des communes, qui doit se réunir au moins deux fois, à différentes étapes de la procédure d'élaboration du PLUi :
 - Une 1ère fois afin de définir les modalités de collaboration
 - Une 2nde fois, après l'enquête publique, afin de présenter les avis émis, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur.
- La conférence des maires pourra également être réunie à d'autres étapes de l'élaboration du PLUi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les modalités de la collaboration entre la CdC de Haute Charente et les communes membres dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, telles que définies ci-dessus. **Une délibération sera prise.**

Tarifs Cruzeau

Comme chaque année, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour la location des gîtes du Cruzeau de la saison prochaine afin d'éditer les plaquettes et tous les documents de communication.

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 1.5%. Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs 2016, mentionnés ci-dessous relatifs à la location des gîtes du village du Cruzeau et du forfait ménage

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs 2016, mentionnés ci-dessous relatifs à la location des gîtes du village du Cruzeau, du forfait ménage et autres prestations de service.

Approbation à l'unanimité des tarifs ci-dessous.

Prix à la semaine	Capacité	Haute saison* en €	Reste de l'année en €	WE 2j/2n en €	nuit sup en €
N°1. Aubépine 3*	D1 - 8 pers.	1043	826	308	156
N°2. Chardon 3*	D2 - 4 pers.	522	413	153	76
N°3. Giroflée 3*	D3 - 8 pers.	1043	826	308	156
N°4. Bruyère 3*	E4 - 10 pers.	1304	1032	384	195
N°5. Jonquille 3*	E5 - 6 pers.	783	619	230	116
N°6. Genêt 3*	G6 - 4 pers.	522	413	153	76
N°7. Violette 3*	H7 - 6 pers.	783	619	230	116
N°8. Menthe 3*	H8 - 7 pers.	913	723	269	136
N°9. Lilas 3*	I9 - 4 pers.	522	413	153	76
N°10. Marguerite 3*	I10 - 4 pers.	522	413	153	76
N°11. Marjolaine 3*	J11 - 6 pers.	783	619	230	116
N°12. Coquelicot 3*	A12 - 5 pers.	653	516	192	96
N°13. Bleuet 3*	A13 - 5 pers.	653	516	192	96
N°14. Muguet 3*	D4 - 6 pers.	783	619	230	116

Prix à la semaine MENAGE	Capacité	Tarifs		
		pour 1 semaine de location	pour 2 et 3 semaines de location	pour WE de location
N°1. Aubépine 3*	D1 - 8 pers.	45	53	35
N°2. Chardon 3*	D2 - 4 pers.	29	37	21
N°3. Giroflée 3*	D3 - 8 pers.	45	53	35
N°4. Bruyère 3*	E4 - 10 pers.	55	63	40
N°5. Jonquille 3*	E5 - 6 pers.	37	45	29
N°6. Genêt 3*	G6 - 4 pers.	29	37	21
N°7. Violette 3*	H7 - 6 pers.	37	45	29
N°8. Menthe 3*	H8 - 7 pers.	37	45	29
N°9. Lilas 3*	I9 - 4 pers.	29	37	21
N°10. Marguerite 3*	I10 - 4 pers.	29	37	21
N°11. Marjolaine 3*	J11 - 6 pers.	37	45	29
N°12. Coquelicot 3*	A12 - 5 pers.	29	37	21
N°13. Bleuet 3*	A13 - 5 pers.	29	37	21
N°14. Muguet 3*	D4 - 6 pers.	37	45	29

Forfait Ménage : salle + cuisine = 70 € 7 gîtes = 150 € 14 gîtes = 250 €

Location de la Salle Jean EVERHARD (capacité maximum 150 personnes):

Le week end 406 € La journée 305 €
 La soirée 153 € Le chauffage 82 €
 Location sans restauration mais avec Bar 203 € Caution 305 €
 Tarif salle + cuisine ½ journée (jeudi après-midi ou lundi matin) 153 €

Fourniture de linge de maison :

Draps (prix par lit et par semaine) 8 € lit 140 / 7 € lit 90
 Linge de toilette (prix par personne et par semaine) 6 €

Forfaits location gîtes

Location 4 gîtes (aubépine chardon, giroflée et muguet) du 11 janvier au 15 mars + salle, électricité, eau, chauffage, 2j/2n, 26 couchages pour 1 086 €
 Location 7 gîtes (hors juillet / août) + salle électricité, eau, chauffage, 2j/2n, 46 couchages pour 1 949 €
 Location du village entier (14 gîtes) (hors juillet/août) + salle 2j/2n, 83 et 109 (avec les canapés convertibles) couchages pour 3 400 €

Comme par le passé, la location de cette salle est proposée, uniquement aux organismes professionnels, aux administrations, et à des associations d'intérêt général qui travaillent en partenariat avec notre CdC.

La haute saison pour 2016 est du **04 juillet au 27 août 2016 ***.

L'ouverture de la piscine est du **01 mai au 20 septembre 2016**

Une délibération sera prise.

Décisions modificatives

Le Président présente les différentes décisions modificatives nécessaires pour le budget général CCHC et le budget SPANC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la passation des DM présentées. **Une délibération sera prise.**

Demande de participation financière ADEL TPE/Pays de Charente Limousine

Le Président rappelle que le Pays de Charente Limousine a mis en place, depuis début 2015, le dispositif ADEL TPE 16, financé par le Département (20 000 €), la CdC du Confolentais et notre CdC (20 000 € les 2 CdC) et le FISAC (60 000 €).

Afin de poursuivre ce dispositif en 2016, Il est proposé le financement suivant :

Conseil Départemental	35 000.00 €	
CdC Confolentais		12 325.92 € (<i>population 12801</i>)
CdC Haute Charente		22 674.08 € (<i>population 23548</i>)

		35 000.00 €

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette demande de participation financière qui sera inscrite au BP 2016. Approbation à l'unanimité à la participation de notre collectivité au dispositif ADEL TPE en 2016 pour 22 674.08 €. **Une délibération sera prise.**

Courrier du Président du Conseil Départemental sur gestion des Thermes de CHASSENON

François BONNEAU, Président du Conseil Départemental, demande à notre collectivité ses possibilités pour une éventuelle gestion des visites du site des thermes de CHASSENON. Il fait part de son récent échange téléphonique avec Monsieur JC BARTHOUT, président de l'association des Amis de CHASSENON, sur ce thème.

Depuis la visite du président François BONNEAU en nos locaux, il n'y a pas d'éléments nouveaux, notamment financiers.

Convention de location et fixation loyers bâtiments Hébergements Entreprises ZAE Bois de la Marque. ZAE Les Chassats

Le Président rappelle qu'afin de favoriser le développement économique et la création d'emplois sur son territoire, notre collectivité a fait construire sur chacune de ses zones d'activités à ROUMAZIERES LOUBERT et à CHABANAIS, un ensemble immobilier : «Hébergement d'entreprises», constitué de deux bâtiments comprenant chacun un atelier de 100 m², 20 m² de bureaux, ainsi que des places de parking.

Les bâtiments sont opérationnels depuis début mai 2015, et il convient dès à présent de définir les conditions de location.

Il est proposé de louer ces bâtiments à des entreprises pour une période transitoire avant leur implantation durable, à des conditions permettant leur développement et leur pérennisation :

- Location sous forme de convention d'occupation précaire d'une durée de 3 ans,
- Proposition de tarif mensuel : 350 € HT/mois.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Approbation du schéma de mutualisation

Les 37 communes de Haute Charente ont été invitées à se prononcer sur le Schéma Directeur de Mutualisation de Haute Charente dont les grands thèmes sont :

- Mutualisation des outils techniques
- Mise en réseau des secrétaires de mairie
- Mise en place d'un groupe de travail hors services techniques
- Mise en place d'un plan de formation communautaire
- Mise en place d'un service chargé de la prévention et des risques au travail
- Mutualisation de la commande publique
- Actions de mutualisation au niveau de l'informatique et des outils de communication interne
- Actions de mutualisation au niveau du scolaire et du périscolaire
- Actions de mutualisation au niveau de la culture

Mireille TAUGOURDEAU demande s'il s'agit bien d'une mutualisation à la carte, point qu'il lui est confirmé par le Président. Dès janvier 2016 une 1^{ère} réunion pour chaque thème sera programmée.

Approbation, 1 abstention, 1 contre, 51 pour. **Une délibération sera prise.**

Schéma (SDCI) Intercommunalité - Vote -

Le Président fait une intervention sur le thème en précisant que deux délibérations seront nécessaires d'une part pour la fusion des deux CdC, et d'autre part pour les syndicats d'eaux.

Interventions de :

Jean-François DUVERGNE, contre.

Marcelle FOUILLEN et Daniel ROUSSEAU interviennent et sont favorables à la fusion.

Jean-Michel DUFAUD indique que la commune de ROUMAZIERES LOUBERT a voté pour, et approuve l'intervention de Marcelle FOUILLEN.

Elisabeth GUIMARD indique que la commune de SAINT MARY a voté à l'unanimité pour le oui.

Danièle TRIMOULINARD expose son point de vue.

L'assemblée passe au vote : 18 pour la fusion, 35 contre. **Une délibération sera prise.**

Questions & Informations diverses

- Michel Coq : le reliquat des bacs de collecte des ordures ménagères arrivent mardi prochain à Vilotte. Le paiement des usagers se fera à l'ordre du Trésor Public, ou à la trésorerie de Saint-Claud. Les communes enverront les coordonnées des usagers à la CCHC pour l'émission du titre comptable.

- Notre collectivité a changé de prestataire pour le nettoyage des locaux, c'est la société Choix de la société TSN installée à ROUMAZI7RES LOUBERT. Information : Règlement par notre CdC de Factures (*datant de plus de 4 ans*) de nettoyage de locaux à Charente Services Propreté **soit 3 181.68 €**

- Bâtiments « Hébergement d'entreprises » : location de trois bâtiments sur les quatre.

Le Président remercie Jacques MARSAC pour la préparation du dîner et l'apéritif.

La séance est levée à 20 heures.

Arrêté de signatures
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du vendredi 11 décembre 2015 à 18 h Salles des Fêtes à Genouillac

Le Président
Christian FAUBERT

Les délégués présents